

PROCÈS VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2019
COMMUNE DE SAINT-PERDON – DÉPARTEMENT DES LANDES

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Novembre 2019

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Régine NEHLIG, Sandrine CASINI, Jean-Paul DARSAUT, Jean-Michel DOURTHE, Marie-Christine CAZENAVE, Élodie DUDON, Odile BENETEAU, Philippe CABANNES, Patrick BEEUWSAERT

Absents : Ludovic PASTOR

Absents ayant donné une procuration : Didier LARTIGUE ayant donné procuration à Régine NEHLIG, Corine LAFITTE ayant donné procuration à Élodie DUDON, Cédric BARROUILLET ayant donné procuration à Philippe CABANNES

Excusés : Sébastien LANIBOIS

Secrétaire : M^{me} Sandrine CASINI

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 23 Octobre 2019 envoyé à chaque conseiller. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 Octobre 2019.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Avis sur l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2019-2026 et comportant une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivant du code de l'environnement concernant le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) du bassin versant « Adour et Affluents »
- 2) Modification des modalités de réservation des salles communales et tarifs de la remorque
- 3) Extension de la salle du caloy – choix du maître d'œuvre
- 4) Extension de la salle du caloy - demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du fonds d'équipement des communes (FEC)
- 5) Admission en non valeur
- 6) Décisions modificatives budgétaires n°5
- 7) Examen d'une demande de subvention d'une association
- 8) Examen d'une demande de remise sur loyer professionnel
- 9) Comptes-rendus des commissions municipales
- 10) Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20191127_01DEL : Avis sur l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2019-2026 et comportant une demande d'autorisation environnementale au titre des article L.181-1 et suivant du code de l'environnement concernant le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) du bassin versant « Adour et Affluents »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration d'intérêt général comportant une demande d'autorisation environnementale, déposée par Monsieur Christian DUCOS, Président du Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL), concernant la mise en

œuvre d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant « Adour et Affluents », une enquête publique a été diligentée par Monsieur le Préfet des Landes.

Ce dernier sollicite l'avis des collectivités territoriales pouvant être impactées, la commune de Saint-Perdon étant concernée, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.213-1 à L.213-19, portant sur les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à enquête publique,

VU le Code de l'Environnement, notamment l'article R.181-38, qui stipule que le Préfet sollicite l'avis des collectivités territoriales susceptibles d'être impactées par le projet,

VU l'arrêté du Préfet de la Région Midi-Pyrénées, coordonnateur de bassin Adour-Garonne, du 1^{er} décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant, et notamment les orientations D16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 39 et 48, déclinés dans les objectifs de gestion du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 30 janvier 2015 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestions des Eaux (SAGE) « bassin amont de l'Adour », et notamment l'orientation O « Mettre en place une gouvernance adaptée à l'échelle du bassin versant de Adour amont » et de sa sous-disposition 31.1, Promouvoir l'émergence ou la restructuration de structures gestionnaires des cours d'eau à une échelle hydrographique cohérente qui préconise « la mise en place de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, élaborés de manière concertée et collective »,

VU l'avis de compatibilité du projet, émis par la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour amont,

CONSIDÉRANT l'étude stratégique menée par le Syndicat du Moyen Adour Landais sur l'ensemble de son bassin versant vise une gestion à une échelle hydrographique cohérente,

CONSIDÉRANT que le Syndicat du Moyen Adour Landais vise un dépôt du dossier unique, volet réglementaire comprenant une déclaration d'intérêt général et une autorisation environnementale, lui permettant de justifier ses actions et d'intervenir, selon ses compétences, sur l'ensemble de son périmètre au 1^{er} janvier 2019,

CONSIDÉRANT que la démarche s'est appuyée sur une large consultation des divers acteurs du territoire (élus, riverains, partenaires institutionnels), notamment à travers la tenue de plusieurs réunions d'information à l'attention des élus, des réunions publiques à l'attention des riverains,

CONSIDÉRANT que cette concertation transversale des acteurs a permis de faire émerger une vision commune quant à la hiérarchisation des enjeux, aux objectifs de gestion et aux actions proposées,

CONSIDÉRANT la note de présentation et la synthèse de l'étude fournie par le Syndicat du Moyen Adour Landais,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les enjeux et leur hiérarchisation, les objectifs de gestion et les actions inscrites dans le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau « Adour et Affluents ».

- **APPROUVE** les modalités et règles de gestion définies dans le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau.

- **APPROUVE** les principes généraux du programme d'actions.

- **ÉMET** un avis favorable sur le dossier porté par le Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL), de déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2019-2026 et comportant une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivant du Code de l'Environnement concernant le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) du bassin versant « Adour et affluents »

Délibération°20191127_02DEL : Modification des modalités de réservation des salles communales et tarifs de la remorque pour les déchets verts

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les modalités de réservation des salles communales et de fixer les tarifs de location de la remorque pour les déchets verts à compter du 01 janvier 2020.

VU la délibération en date du 11 Septembre 2014 révisant les tarifs des cautions des locations des salles communales et du matériel,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de modifier la délibération afin de la réactualiser,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération 20140911_03dél en date du 11 septembre 2014 modifiant les tarifs de location des salles communales et du matériel

- **MAINTIENT** les tarifs de location de matériel suivant :

> **TABLES ET CHAISES**

- 1 table et 2 bancs 2 €
- 1 table et 8 chaises 3 €

Les chaises ne seront pas louées hors salles communales aux personnes de l'extérieur. Une caution de 30 euros est demandée pour toute location de matériel.

- **APPLIQUE** les tarifs de location de la remorque pour les déchets verts tel que :

- une journée 5 €
- un week-end (2 jours) 10 €

- **DÉCIDE** à compter du 01 Janvier 2020, de modifier les conditions de réservations et maintenir les tarifs comme suit :

	Description	1 jour	Week-end	Cautiion
Salle Jean Bourlon	Salle seule	60 €	80 €	200 €
	Salle avec cuisine et chambre froide	100 €	130 €	
	Salle avec cuisine, chambre froide et vaisselle	120 €	160 €	
Salle polyvalente	Salle avec local traiteur	150 €	200 €	400 €
	Chambre froide	30 € la journée		
	Chauffage	10 € en plus sur la période du 01/11 au 29/02		
Foyer d'activités	Salle de réunion	50 €	70 €	
Salle du Caloy		60 €	80 €	150 €

- **PRÉCISE** les modalités de réservations de salles comme suit : la réservation d'une salle sera considérée comme effective après :

- la validation de la disponibilité de la salle
- la signature du contrat de location
- l'attestation d'assurance responsabilité civile
- le chèque de caution
- le versement des arrhes à hauteur de 50% du montant de la location, encaissé immédiatement

En cas d'annulation du contrat de location :

- Plus d'un mois avant l'utilisation prévue, la totalité du règlement est restituée
- Moins d'un mois avant la location, les arrhes ne seront pas restituées sauf cas de force majeure dûment justifié

Délibération n°20191127_03DEL : Extension de la salle du caloy – choix de l'architecte

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition d'honoraires établie par Gascogne Architecture, architecte à Saint-Perdon, dans le cadre de l'extension de la salle du caloy.

Le projet consiste en la création d'un local de stockage et d'une chambre froide nécessaire pour le stockage des déchets de venaison.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition d'honoraires de Gascogne Architecture pour un montant de 4422.78 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Délibération n°20191127_04DEL : Extension de la salle du caloy – Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du fonds d'équipement des communes (FEC)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'extension de la salle du Caloy, proposé par Gascogne Architecture, qui consiste en la création d'un local de stockage et d'une chambre froide nécessaire pour le stockage des déchets de venaison.

Le chiffrage du projet au niveau ADP est le suivant :

1/ Maîtrise d'œuvre	: 4422,78 € H.T.
2/ Travaux	: 36 856,53 € H.T.

La commune peut solliciter une subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et une subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC). Le plan de financement pourrait être le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	36 856,53 €	Autofinancement	23 895,52 €
Maitrise d'œuvre	4 422,78 €	Subvention DETR	12 383,79 €
		FEC	5 000,00 €
TOTAL	41 279,31 €	TOTAL	41 279,31 €

Ces éléments permettent de se positionner sur l'approbation du plan de financement du projet et sur la demande de subvention au titre de la DETR et du FEC 2020.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant des travaux estimé à 41 279,31 € H.T.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture des Landes dans le cadre de la réalisation de ce projet.
- **PROPOSE** de soumettre au Fonds d'Équipement des Communes (F.E.C) au titre de l'exercice 2020 les travaux d'extension de la salle du caloy.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération et l'autorise à signer les contrats correspondants
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune sur l'opération 9005 « Bâtiments communaux » et qu'ils feront l'objet d'un report sur le BP 2020.

Délibération n°20191127_05DEL : Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des difficultés de la Trésorerie d'Agglomération de Mont de Marsan pour recouvrer certains titres. Il explique qu'il convient par conséquent que

l'assemblée délibère afin de procéder à des admissions en non valeur pour un montant de 82.60 € sur le budget 2019.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la Trésorerie d'Agglomération procède à des admissions en non valeur pour un montant de 82.60 € sur le budget 2019, état ci-annexé.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget principal 2019, à l'article 6541 - Créances admises en non valeur.

Délibération n°20191127_06DEL : Décisions modificatives budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
21318 (041) : Autres bâtiments publics	135 000 €	1641 (16) : Emprunts en euros	20 000 €
2313 (23) – 9025 : Constructions	20 000 €	27638 (041) : Autres établissements publics	135 000 €
TOTAL Dépenses	155 000 €	TOTAL Recettes	155 000 €

Délibération adoptée à la majorité avec 2 abstentions.

Délibération n°20191127_07DEL : Examen d'une demande de subvention

Par courrier en date du 19 Juillet 2019, le trésorier de l'association ADDAH40 a transmis une demande de subvention au conseil municipal.

Cette association a pour but d'améliorer le sort des personnes handicapées et/ou accidentées de la vie.

L'association aide les adhérents dans leurs démarches afin d'obtenir une reconnaissance de leurs pathologies et de leurs préjudices.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution éventuelle d'une subvention à hauteur de 160 euros.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité avec une voix contre :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 160 euros
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal.

Délibération n°20191127_08DEL : Examen d'une demande de remise sur loyer exceptionnel

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur Pastor Ludovic, occupant d'un local professionnel situé « 110 rue de la Chalosse » a fait part de ses difficultés financières temporaires et sollicite le conseil municipal, par courrier en date du 31 Octobre 2019.

Il souhaiterait une remise à hauteur de 50% du prix de son loyer de 240 € par mois pour les six mois à venir.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande exceptionnelle de Monsieur PASTOR

- **DIT** que le loyer professionnel concerné fera l'objet d'une réduction de moitié sur six mois à compter du 01 janvier 2020.
- **PRÉCISE** qu'un avenant au bail sera rédigé pour la période du 01 janvier au 30 juin 2020.

QUESTIONS DIVERSES

SICTOM : Monsieur le Maire a participé au comité de suivi du site du SICTOM du Marsan en présence des services préfectoraux et de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement). L'ensemble des personnes présentes ont souligné la performance de l'outil et l'absence de nuisances sur l'environnement (eau, bruits...)

Étude hydraulique : Suite à l'étude hydraulique menée par le cabinet d'études SCE de Bassussary, des préconisations avaient été proposées, notamment le curage du fossé depuis le bassin de rétention situé « Avenue des Arènes » en direction de Bertheuil. Monsieur le Maire a sollicité trois entreprises de travaux publics pour un chiffrage.

Incivilités au fronton et city-park : Des dégradations ont été constatées autour du fronton et du city-park sur les mois d'octobre et novembre. Monsieur le Maire étudie la possibilité d'installer une caméra vidéo sur le secteur. Un rendez-vous a été pris avec l'entreprise gérant la vidéo surveillance du hangar communal.

Transfert de la compétence jeunesse : Madame Sandrine CASINI a participé à la CLECT du mercredi 27 novembre 2019. Lors de cette réunion, il était question de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à Mont de Marsan Agglomération pour le foyer ados.

Services techniques : Monsieur Paul LAGUE, en apprentissage pour préparer un BPA travaux aménagements paysager, a pris ses fonctions depuis le 05 novembre 2019. Un contractuel a été recruté pour une durée de trois mois. Suite aux départs de Monsieur Barere et Madame Ramaux, Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir reçu un grand nombre de candidatures. Trois candidats seront reçus le 30 Novembre par un groupe d'élus.

Entretiens professionnels : Les entretiens professionnels pour les agents communaux titulaires ont eu lieu cette semaine.

Aménagement de la mairie : Madame Sandrine CASINI prend la parole pour apporter des informations sur l'évolution des travaux de réaménagement de la mairie. Il a été décidé de permuter les bureaux de l'agence postale communale et de l'accueil de la mairie. Les travaux seront réalisés en régie par les agents communaux. Monsieur Philippe Cabannes a proposé son aide pour la réalisation de ce futur aménagement.

Demande de Madame Léonie Masson : Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de Madame Léonie Masson au sujet d'une demande d'autorisation de sous location de l'étage, actuellement inoccupé. L'assemblée demande que le bail soit étudié et que le montant du loyer soit formulé

Repas du CCAS : Monsieur le Maire rappelle que le repas du CCAS, offert aux personnes de plus de 63 ans aura lieu samedi 07 décembre. Les élus sont invités à venir le samedi matin pour décorer et installer la salle.

Téléthon : Le téléthon se déroulera le 06, 07 et 08 décembre. De nombreuses animations seront proposées tout au long du week-end.

Vœux 2020 : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 04 janvier 2020.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission travaux : Madame Régine NEHLIG dit que les travaux concernant la construction des WC publics sont quasiment terminés. La réception de chantier est prévue pour mercredi prochain. Les agents techniques ont terminé l'embellissement du mur du cimetière, du côté du jardin du

souvenir.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Juzanx du SYDEC pour obtenir des devis concernant l'éclairage du terrain de football et l'uniformisation de l'éclairage public de la commune.

Commission culture : Monsieur Jean-Paul DARSAUT signale à l'assemblée que la prochaine commission culture aura lieu le 19 Décembre 2019.

Commission environnement : Lors de la dernière commission, il a été décidé de mettre à disposition de la population une remorque pour les déchets verts. Pour les formalités administratives, une charte d'utilisation devra être proposée pour la location.

Jean-Louis DARRIEUTORT Maire	Sandrine CASINI Secrétaire de séance	Régine NEHLIG Adjointe au Maire	Jean-Paul DARSAUT Adjoint au Maire
Didier LARTIGUE Adjoint au Maire	Sébastien LANIBOIS Adjoint au Maire	Jean-Michel DOURTHE Conseiller	Marie-Christine CAZENAIVE Conseillère
Corine LAFITTE Conseillère	Cédric BARROUILLET Conseiller	Hélène DUPIN Conseillère	Elodie DUDON Conseillère
Ludovic PASTOR Conseiller	Odile BENETEAU Conseillère	Philippe CABANNES Conseiller	Patrick BEEUWSAERT Conseiller